

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 33 (1953)
Heft: 6

Register: Renseignements pratiques sur l' A.O.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Renseignements pratiques sur l'A. O. F.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN A. O. F.

VISAS

Français : Carte d'identité avec photo. Un passeport avec visas de transit permet des escales en territoires étrangers.

Etrangers : passeport valable avec visa du Consulat de France compétent. En cas d'extrême urgence, M. Galy, chef de la Délégation de l'A. O. F. à Paris, peut délivrer des visas aux résidents français. (Voir « Adresses utiles » ci-dessous.)

VACCINS

Possession obligatoire de deux certificats de vaccination contre la fièvre jaune et la variole. La vaccination contre typhoïdes A et B, diphtérie et tétanos est recommandée. Les certificats doivent être vieux de plus de 14 jours et de moins de 3 ans. L'Institut Pasteur, à Paris, procède à ces vaccinations les mercredis et vendredis de 14 à 15 heures (213, rue de Vaugirard). En Suisse s'adresser à l'Institut Tropical de Bâle. (Socinstr. 57.)

DEVISES

Français : pour voyages avec escales à Tanger ou à Las Palmas : 20.000 francs fr. ou contre-valeur en francs coloniaux. Pour voyage direct : somme illimitée.

Etrangers : importation libre, exportation limitée à 50.000 francs fr. Autres monnaies : importation libre, mais le montant doit être déclaré à l'entrée. Exportation : montant n'excédant pas la déclaration d'importation.

DOUANES

Produits originaires de France ou de l'Algérie sont admis en franchise.

Produits étrangers sont soumis aux tarifs douaniers locaux. (Voir Annuaire franco-suisse 1953-54, p. 56.)

CAUTIONNEMENT

Chaque voyageur doit verser, lors de l'achat du billet de passage le montant d'une consignation (60.000 francs fr.) destinée à couvrir son rapatriement éventuel. Si le voyageur achète un billet aller et retour, ou s'il peut fournir la garantie d'une banque ou d'une entreprise, la dérogation est accordée.

DÉPLACEMENTS A L'INTÉRIEUR DE L'A. O. F.

CLIMAT

L'époque la plus propice pour le tourisme se place entre novembre et avril. En général le climat est sain. Octobre et mai : différences de température accusées, sec. Mai-octobre : pluies abondantes, chaud, humide.

Température : Golfe de Guinée, 26° ; Abidjan, 22°-30° ; Dakar, 20°-29° ; Zinder, 29°-37°.

PRIX

Une chambre d'hôtel, 100-800 fr. C. F. A.

Un repas, 150-400 fr. C. F. A.

1 fr. C. F. A. = 2 fr. fr.

MOYENS DE COMMUNICATIONS

Routes et pistes : il convient de se renseigner sur leur praticabilité au chef-lieu de chaque territoire, notamment pendant la période des pluies. (Voir p. 223, 225 et 226 et Carte Michelin n° 182.)

Chemins de fer : (Voir p. 224.) Quatre lignes principales de pénétration à l'intérieur du territoire à partir de Dakar, Conakry, Abidjan et Cotonou.

Navigation : la navigation du Niger fonctionne du 15 août au 15 janvier. (Le bief supérieur Kouroussa-Bamako, celui de Kouli Koro-Ansongo et le bief inférieur Amongo-Gay.) Sur les lagunes de la Côte du Dahomey des services de transport sont organisés, en correspondance avec l'horaire des chemins de fer. Un vapeur de la Société des Messageries Africaines relie Saint-Louis à Kayes pendant les hautes eaux.

ADRESSES UTILES

EN FRANCE

Administrations :

Délégation du gouvernement général de l'A. O. F., 159, boulevard Haussmann, Paris-8°. (ELY. 88-70.)

Ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris-7°. (SÉG. 25-00.)

Associations professionnelles :

Centre national du commerce extérieur, 10, avenue d'Iéna, Paris-16°. (KLÉ. 17-90.)

Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer, 90, boulevard Latour-Maubourg, Paris-7°. (SOL. 86-00.)

Bureau minier, 8 et 18, rue Léonard-de-Vinci, Paris-16°. (COP. 22-00.)

Centre technique forestier tropical, 45, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne. (TRE. 32-95.)

Compagnie française pour le développement de fibres textiles, 9, rue Louis-David, Paris-16°. (TRO. 31-00.)

Compagnie générale des oléagineux tropicaux, 45, avenue George-V, Paris-8°. (BAL. 07-90.)

Institut de fruits et agrumes coloniaux, 6, rue Général-Clergerie, Paris-16°. (KLÉ. 16-92.)

Ligne maritime et d'outre-mer, 41, rue de la Bienfaisance, Paris-8°. (LAB. 05-13.)

EN A. O. F.

Office des changes, place Protêt, Dakar.

Chambres de commerce de Dakar (Sénégal), de Bamako (Soudan), de Conakry (Guinée), de Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), de Cotonou (Dahomey).

Syndicat des commerçants importateurs et exportateurs de l'ouest africain, 28, rue Victor-Hugo, Dakar.

— des entrepreneurs de transport et transitaires, boulevard Pinet-Laprade, Dakar.

— des fabricants d'huile de l'A. O. F., 6, rue Joris, Dakar.

— des mines de l'A. O. F., 45, avenue Roume, Dakar.

Energie Electrique de la Côte d'Ivoire, Abidjan.

Consulat de Suisse, immeuble des Chargeurs Maritimes, rue Colbert, Dakar.

Vice-consulat de Suisse, 29 bis, avenue du Général-de-Gaulle, Abidjan.

Agence consulaire suisse à Cotonou : M. René Burkhalter, directeur commercial de la Maison John Walkdeb et Cie, S. A.